

FICHE CONTENU	BTS PI 1 AN																																																																																																																											
<p><u>Durée, dates, horaires</u> Formation de 160 jours, soit 1 120 heures, à distance avec le centre de formation et 60 jours, en entreprise</p> <p><u>Public</u> Tout public Demandeurs d'emploi Personne souhaitant acquérir un diplôme d'état Adapté PSH</p> <p><u>Objectifs</u> Le BTS Professions immobilières a pour objectif de former des spécialistes de la gestion, de la promotion et de la négociation des biens immobiliers. Les titulaires de ce BTS ont les compétences pour prospecter les propriétaires, sélectionner les locataires, rédiger les contrats ou encore gérer les locations. Le titulaire du BTS PI est voué à exercer au sein de cabinets d'administration de biens qui gèrent des biens immobiliers mis en location ou des immeubles en copropriété, d'agences immobilières qui assurent la vente ou la location de biens immobiliers, de sociétés immobilières propriétaires d'immeubles mis en location dans le secteur privé ou social (sociétés foncières, HLM...), de sociétés de promotion construction qui vendent des immeubles qu'elles réalisent et d'entreprises ou de collectivités qui gèrent leur propre patrimoine immobilier</p> <p><u>Pré-requis</u> Pour être autorisés à suivre la formation, les candidats doivent justifier du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV (Titre professionnel), DAEU.</p> <p><u>Suivi pédagogique des stagiaires</u> Des entretiens individuels ponctuent le déroulement de la formation tout en permettant de faire le point et d'évaluer les acquisitions formatives du stagiaire. Organisés une fois par mois, à la demande du stagiaire ou à celle du formateur référent, ils permettent au stagiaire d'être le propre acteur de sa formation en échangeant directement sur les facilités ou difficultés rencontrées.</p> <p><u>Mode d'évaluation des connaissances</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation comporte des phases de contrôle de connaissances, afin de s'assurer que les contenus pédagogiques soient bien acquis. • Chaque séquence fait l'objet d'une évaluation qui peut prendre des formes variées (QCM, exercice, études de cas, simulations, dossier professionnel à réaliser) • Une évaluation de type BTS blanc sera réalisée en cours de formation 	<p>Introduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> 🚩 Découverte de la formation 🚩 Organisation et planification 🚩 Préparation à l'emploi <p>Domaines d'activités :</p> <p>Unité 1 : CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION Unité 2 : LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE APPLIQUÉE À L'IMMOBILIER(LV1) Unité 3 : CONSEIL EN INGÉNIERIE DE L'IMMOBILIER</p> <ul style="list-style-type: none"> 🚩 U31 : DROIT ET VEILLE JURIDIQUE 🚩 U32 : ÉCONOMIE ET ORGANISATION DE L'IMMOBILIER 🚩 U33 : ARCHITECTURE, HABITAT ET URBANISME, DÉVELOPPEMENT DURABLE <p>Unité 4 : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE Unité 5 : TECHNIQUES IMMOBILIÈRES</p> <ul style="list-style-type: none"> 🚩 U51 – TRANSACTION IMMOBILIÈRE 🚩 U52 GESTION <p>- la gestion de copropriété - la gestion locative</p> <p>Référentiel diplôme disponible : https://www.education.gouv.fr/bo/12/Hebdo19/ESRS1208621A.htm</p> <p style="text-align: center;">Evaluations en cours de formations</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Horaire hebdomadaire</th> <th rowspan="2">Horaire global annuel</th> <th colspan="2">Horaire hebdomadaire (*)</th> <th rowspan="2">Horaire global annuel</th> </tr> <tr> <th>Global</th> <th>a + (b)</th> <th>Global</th> <th>a + (b)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>E1 Culture générale et expression</td> <td>3 h.</td> <td>1 + (2) h.</td> <td>84 h.</td> <td>3 h.</td> <td>1 + (2) h.</td> <td>84 h.</td> </tr> <tr> <td>E2 Langue vivante étrangère</td> <td>3 h.</td> <td>1 + (2) h. (**)</td> <td>84 h.</td> <td>3 h.</td> <td>1 + (2) h. (**)</td> <td>84 h.</td> </tr> <tr> <td>E3 Conseil en ingénierie de l'immobilier :</td> <td>8 h.</td> <td>5 + (3) h. (*)</td> <td>224 h.</td> <td>8 h.</td> <td>5 + (3) h. (*)</td> <td>224 h.</td> </tr> <tr> <td> 31 Droit et veille juridique</td> <td>3 h.</td> <td>2 + (1)</td> <td></td> <td>3 h.</td> <td>2 + (1)</td> <td></td> </tr> <tr> <td> 32 Économie et organisation</td> <td>3 h.</td> <td>2 + (1)</td> <td></td> <td>3 h.</td> <td>2 + (1)</td> <td></td> </tr> <tr> <td> 33 Architecture, habitat et urbanisme, développement durable</td> <td>2 h.</td> <td>1 + (1)</td> <td></td> <td>2 h.</td> <td>1 + (1)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>E4 Communication</td> <td>2 h.</td> <td>1 + (1) h. (*)</td> <td>56 h.</td> <td>2 h.</td> <td>1 + (1) h. (*)</td> <td>56 h.</td> </tr> <tr> <td>E5 Techniques immobilières</td> <td>12 h.</td> <td>8 + (4) h.</td> <td>336 h.</td> <td>12 h.</td> <td>8 + (4) h.</td> <td>336 h.</td> </tr> <tr> <td> - E51 Transaction</td> <td>6 h.</td> <td></td> <td></td> <td>6 h.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> - E52 Gestion</td> <td>6 h.</td> <td></td> <td></td> <td>6 h.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>E6 Formation d'initiative locale ⁽¹⁾</td> <td>3 h.</td> <td>0 + (3) h.</td> <td>84 h.</td> <td>3 h.</td> <td>0 + (3) h.</td> <td>84 h.</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>31 h.</td> <td>16 + (15) h.</td> <td>868 h.</td> <td>31 h.</td> <td>16 + (15) h.</td> <td>868 h.</td> </tr> <tr> <td>Accès en autonomie, aux salles de l'établissement permettant la mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication</td> <td>2 h.</td> <td>2 h.</td> <td>56 h.</td> <td>2 h.</td> <td>2 h.</td> <td>56 h.</td> </tr> <tr> <td>Enseignement facultatif :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> - langue vivante 2</td> <td>2 h.</td> <td>2 h.</td> <td>56 h.</td> <td>2 h.</td> <td>2 h.</td> <td>56 h.</td> </tr> <tr> <td>Aide à la vie professionnelle</td> <td>1 h.</td> <td>1 h.</td> <td>28 h.</td> <td>1 h.</td> <td>1 h.</td> <td>28 h.</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Périodes d'interruption et/ou Période en entreprise</u> Stage obligatoire de professionnalisation de 14 à 16 semaines 07/07/2022 au 31/08/2022 (et/ou) 02/12/21 au 13/03/2023</p> <p><u>Dates d'interruption</u> 06/05/2022 ; 18/05/2023 ; Stage de professionnalisation obligatoire (14 semaines) A réaliser soit : Du 07/07/2022 au 31/08/2022 (et/ou) du 02/12/22 au 13/03/2023</p>		Horaire hebdomadaire		Horaire global annuel	Horaire hebdomadaire (*)		Horaire global annuel	Global	a + (b)	Global	a + (b)	E1 Culture générale et expression	3 h.	1 + (2) h.	84 h.	3 h.	1 + (2) h.	84 h.	E2 Langue vivante étrangère	3 h.	1 + (2) h. (**)	84 h.	3 h.	1 + (2) h. (**)	84 h.	E3 Conseil en ingénierie de l'immobilier :	8 h.	5 + (3) h. (*)	224 h.	8 h.	5 + (3) h. (*)	224 h.	31 Droit et veille juridique	3 h.	2 + (1)		3 h.	2 + (1)		32 Économie et organisation	3 h.	2 + (1)		3 h.	2 + (1)		33 Architecture, habitat et urbanisme, développement durable	2 h.	1 + (1)		2 h.	1 + (1)		E4 Communication	2 h.	1 + (1) h. (*)	56 h.	2 h.	1 + (1) h. (*)	56 h.	E5 Techniques immobilières	12 h.	8 + (4) h.	336 h.	12 h.	8 + (4) h.	336 h.	- E51 Transaction	6 h.			6 h.			- E52 Gestion	6 h.			6 h.			E6 Formation d'initiative locale ⁽¹⁾	3 h.	0 + (3) h.	84 h.	3 h.	0 + (3) h.	84 h.	TOTAL	31 h.	16 + (15) h.	868 h.	31 h.	16 + (15) h.	868 h.	Accès en autonomie, aux salles de l'établissement permettant la mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication	2 h.	2 h.	56 h.	2 h.	2 h.	56 h.	Enseignement facultatif :							- langue vivante 2	2 h.	2 h.	56 h.	2 h.	2 h.	56 h.	Aide à la vie professionnelle	1 h.	1 h.	28 h.	1 h.	1 h.	28 h.
	Horaire hebdomadaire		Horaire global annuel	Horaire hebdomadaire (*)		Horaire global annuel																																																																																																																						
	Global	a + (b)		Global	a + (b)																																																																																																																							
E1 Culture générale et expression	3 h.	1 + (2) h.	84 h.	3 h.	1 + (2) h.	84 h.																																																																																																																						
E2 Langue vivante étrangère	3 h.	1 + (2) h. (**)	84 h.	3 h.	1 + (2) h. (**)	84 h.																																																																																																																						
E3 Conseil en ingénierie de l'immobilier :	8 h.	5 + (3) h. (*)	224 h.	8 h.	5 + (3) h. (*)	224 h.																																																																																																																						
31 Droit et veille juridique	3 h.	2 + (1)		3 h.	2 + (1)																																																																																																																							
32 Économie et organisation	3 h.	2 + (1)		3 h.	2 + (1)																																																																																																																							
33 Architecture, habitat et urbanisme, développement durable	2 h.	1 + (1)		2 h.	1 + (1)																																																																																																																							
E4 Communication	2 h.	1 + (1) h. (*)	56 h.	2 h.	1 + (1) h. (*)	56 h.																																																																																																																						
E5 Techniques immobilières	12 h.	8 + (4) h.	336 h.	12 h.	8 + (4) h.	336 h.																																																																																																																						
- E51 Transaction	6 h.			6 h.																																																																																																																								
- E52 Gestion	6 h.			6 h.																																																																																																																								
E6 Formation d'initiative locale ⁽¹⁾	3 h.	0 + (3) h.	84 h.	3 h.	0 + (3) h.	84 h.																																																																																																																						
TOTAL	31 h.	16 + (15) h.	868 h.	31 h.	16 + (15) h.	868 h.																																																																																																																						
Accès en autonomie, aux salles de l'établissement permettant la mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication	2 h.	2 h.	56 h.	2 h.	2 h.	56 h.																																																																																																																						
Enseignement facultatif :																																																																																																																												
- langue vivante 2	2 h.	2 h.	56 h.	2 h.	2 h.	56 h.																																																																																																																						
Aide à la vie professionnelle	1 h.	1 h.	28 h.	1 h.	1 h.	28 h.																																																																																																																						